



Conseil fédéral spécial négociation
29 novembre 2005
Conseil fédéral
30 novembre, 1^{er} et
2 décembre 2005

VOLUME 18 NUMÉRO 7 DÉCEMBRE 2005

2 0 0 6

Une Fédération renouvelée



La présidente, Lina Bonamie, a ouvert ce dernier conseil fédéral régulier de l'année en souhaitant qu'il puisse mobiliser toutes les déléguées et les motiver dans le travail qu'elles auront à accomplir au cours de la prochaine année. « Nous sommes en pénurie, le gouvernement poursuit son travail de démolition des services publics et nous sommes à consolider notre nouvelle force syndicale. Nous devons donc agir sur plusieurs fronts », a-t-elle rappelé.

Madame Bonamie a poursuivi en présentant les priorités retenues par le Comité exécutif pour l'année 2006. « La FIIQ+ est à l'étape de la transition et de la transformation, c'est pourquoi la Fédération veut accorder une priorité d'action à la vie syndicale et à la négociation locale. Les actions prioritaires tiendront également compte d'une conjoncture politique qui commande des gestes pour freiner la volonté du gouvernement Charest d'instaurer au Québec une médecine à deux vitesses. »

« Avec la création des nouveaux réseaux de services de santé et de services sociaux, de nombreux changements dans l'organisation du travail pointent à l'horizon. Les militantes devront prendre la parole pour s'assurer que les réformes ne reflètent pas seulement les visions des employeurs, mais qu'elles répondent aux besoins des professionnelles en soins qui travaillent sur le terrain. Ce sera ainsi une première occasion de se regrouper en commissions infirmière, infirmière auxiliaire et inhalothérapeute pour discuter de cette mouvance. »

« De plus, des décisions seront à prendre concernant le renouvellement des régimes d'assurance collective 2006, les actions prioritaires et les prévisions budgétaires. Nous aurons aussi le privilège de rencontrer trois personnes inspirantes qui nous permettront de faire le point sur la violence au travail, sur la mobilisation des femmes ainsi que sur le défi que pose la privatisation du système de santé québécois. »

Elle a aussi rappelé la création de trois Chantiers lors du dernier congrès : Solidarité, Alliances en vue d'une égalité entre les femmes et les hommes et Relève et militantisme. « Vendredi sera le coup d'envoi des travaux du chantier Solidarité où nous aurons la chance de visionner une bande vidéo dans laquelle des militantes témoignent de moments importants de solidarité vécus à travers les luttes de la Fédération. J'espère que les réflexions se poursuivront et qu'elles sauront apporter à l'organisation une solidarité si essentielle au moment où le syndicalisme est si malmené. »

À la fin de l'instance, la présidente a qualifié celle-ci d'enrichissante. « Ce conseil fédéral nous a permis de prendre connaissance de dossiers importants, d'enjeux cruciaux et d'activités syndicales qui nous occuperont tout au cours de l'année qui vient. En ce moment, les négociations se poursuivent et nous avons toujours l'objectif d'obtenir un règlement négocié d'ici Noël. D'où l'importance de participer activement au plan d'action afin de démontrer au gouvernement que les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires appuient le Comité de négociation et que la menace d'un décret n'est pas acceptable dans le contexte actuel. »

« Aujourd'hui, le vendredi 2 décembre, est une date mémorable dans l'histoire de la Fédération puisqu'il s'agit de l'anniversaire de sa fondation. Dix-huit ans, ne s'agit-il pas de l'âge de la majorité? Belle coïncidence! C'est l'âge des changements, des nouveaux défis et de l'émancipation. J'aimerais donc conclure en vous disant qu'à compter d'aujourd'hui, nous parlerons au nom de la FIIQ+ et des professionnelles en soins que nous représentons. Le temps est venu de cesser de faire la nomenclature de toutes les appellations d'emploi, infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes ou encore perfusionnistes, mais de parler plutôt au nom de toutes les professionnelles en soins qui forment la nouvelle Fédération. »

Joyeuses Fêtes!



Des conférences intéressantes et inspirantes



« Les femmes n'ont pas dit leur dernier mot »

Un numéro hors série du magazine *La vie en rose* vient d'être publié afin de ramener le féminisme à l'ordre du jour. Les 15 000 premiers numéros se sont envolés en 36 heures. Hélène Pedneault, de l'équipe de rédaction, est venue entretenir les déléguées sur la situation des femmes au Québec, qui, encore aujourd'hui, est loin d'être rose.

Dans un discours des plus colorés, madame Pedneault a débuté sa conférence par un bulletin météo des femmes. Un bulletin qui, selon elle, n'est pas des plus rayonnants et qui mérite de s'y attarder. Plusieurs constats ont donc été faits. De ceux-ci, quelques-uns se font plus marquants : « Les femmes ont de la difficulté à être fières de ce qu'elles font, elles n'ont pas toujours l'audace de se mettre en valeur, mais surtout, elles n'ont pas conscience du pouvoir qu'elles ont. »

« Que faut-il donc faire pour améliorer le bulletin météo des femmes et accélérer le mouvement du changement parce qu'on n'en peut plus de se répéter? », a-t-elle lancé aux déléguées. Madame Pedneault y va de quelques recommandations :

« Sans cesser d'être exigeantes, il faut savoir l'être avec mesure et ne pas demander l'impossible aux femmes qui portent la lutte des femmes sur la place publique. Il y en a déjà si peu... »

« Il faut apprendre à faire une chose à la fois et non pas trois en même temps, parce qu'on n'est jamais payées pour les deux autres. Les hommes savent ça depuis longtemps. »

Les déléguées ont pu constater que cette écrivaine, féministe, indépendantiste convaincue et critique féroce, peut brasser bien des idées. Un bel exemple de femme qui n'a pas dit son dernier mot.

Les membres du Réseau des femmes de la Fédération ont eu la chance de s'entretenir avec madame Pedneault lors de leur dîner-causerie qui a eu lieu à ce conseil fédéral.

Une mauvaise interprétation du jugement Chaoulli

Dans le numéro du FIIQ Actualités de décembre 2005, la Fédération a traité des répercussions de la décision de la Cour suprême concernant l'affaire Chaoulli. Marie-Claude Prémont, vice-doyenne aux études supérieures de la Faculté de droit de l'université McGill, préoccupée de l'interprétation que le gouvernement Charest veut donner à l'arrêt Chaoulli, est venue s'adresser à la délégation en tant que porte-parole du Groupe de réflexion sur le système de santé du Québec.

Selon madame Prémont, rien dans ce jugement n'oblige le développement d'un système de santé au financement privé qui utiliserait les ressources humaines et matérielles du système public. Le groupe de réflexion, composé de 25 universitaires, médecins et autres professionnels de la santé, met de l'avant sept propositions susceptibles de répondre au jugement en visant les délais d'attente inacceptables, la cible de l'intervention du Tribunal, tout en maintenant l'intégrité du système public de santé du Québec. La première proposition vise à assurer la couverture publique et gratuite de tous les services médicaux requis, qu'ils soient offerts au centre hospitalier ou non. La deuxième exige de lever les restrictions budgétaires dans le réseau de la santé qui limitent actuellement de façon indue l'utilisation des ressources humaines et matérielles, par ailleurs disponibles. La troisième proposition est de poursuivre le dé plafonnement dans la rémunération des médecins pour augmenter leur disponibilité de façon à mieux répondre aux besoins de la population.

Les trois autres propositions sont de maintenir la catégorie des médecins non-participants et le principe que les médecins doivent choisir, soit d'être participants au régime public de façon exclusive, soit d'être non-participants de façon également exclusive; d'interdire aux médecins non-participants de réclamer pour les mêmes actes des honoraires supérieurs à ceux des méde-

cins participants et de réserver les équipements des établissements publics à l'usage des médecins participants. Enfin la dernière proposition vise à assurer l'analyse et publiciser des listes d'attente et prendre des mesures actives d'information et de référence auprès des médecins, bénéficiaires, établissements et gestionnaires de cas.

En terminant, plusieurs déléguées ont partagé les mêmes craintes et ont souscrit aux objectifs mentionnés par madame Prémont, soit d'assurer l'accessibilité universelle à des soins et des services publics de santé de qualité ainsi que de réduire les délais d'attente à tous les niveaux. Il s'agit évidemment d'un dossier à suivre puisqu'une commission parlementaire est prévue et que le projet de loi devrait être adopté en juin 2006.

La violence au travail et l'hyperconflit

La violence au travail est une réalité vécue par au moins le tiers des professionnelles en soins. D'ailleurs, la Fédération en a fait une priorité de négociation. Éric Plante, professionnel de recherche à la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail de l'Université Laval, est venu entretenir la délégation sur le phénomène de la violence au travail et sur les distinctions entre le harcèlement psychologique au travail, le conflit et l'hyperconflit.



CHANTIER SOLIDARITÉ ● le début des travaux

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que la responsable politique, Brigitte Fauteux, accompagnée des conseillères, Francine Roberge, du service Organisation syndicale, et Florence Thomas, du secteur Santé, a donné le coup d'envoi des travaux du chantier Solidarité. Elle a rappelé à la délégation que lors du dernier congrès de la Fédération, il avait été décidé de se donner des espaces pour partager des analyses et des valeurs communes, pour réfléchir aux grands enjeux syndicaux, sociaux et politiques et pour proposer des stratégies d'action. Trois chantiers ont ainsi vu le jour : Solidarité, Alliances en vue d'une égalité entre les femmes et les hommes, Relève et militantisme.

UN CHANTIER QUI S'INSCRIT DANS LES LUTTES À VENIR

Il est nécessaire de contrer la crise de solidarité suscitée par les tenants du néolibéralisme tout comme il est essentiel, dans le cadre de la négociation nationale et locale, de consolider la solidarité des professionnelles en soins. C'est ainsi que les déléguées ont été invitées à réfléchir à des moyens pour revitaliser et concrétiser la solidarité, non seulement dans nos rangs, mais également à l'extérieur de nos rangs.

Pour lancer le débat, les déléguées ont visionné une vidéo intitulée *L'engagement*. Produite par la FIIQ dans le but de créer un outil d'animation pour les sessions de formation *Initiation à la vie syndicale*, la vidéo donne la parole aux militantes de la Fédération qui livrent des témoignages d'engagement et de solidarité vécus

au fil du temps. Par la suite, les déléguées ont été nombreuses à se remémorer des luttes cruciales qui ont changé le cours des choses pour les travailleuses et les travailleurs au Québec.

En résumé, plusieurs déléguées ont souligné l'importance de faire connaître aux jeunes et aux personnes moins militantes les luttes et les gains passés afin qu'elles comprennent que les conditions de travail actuelles ont été acquises par de longues batailles et par la solidarité. D'autres ont insisté sur la nécessité de forger des solidarités en tant que syndiquées et professionnelles en soins. Finalement, certaines ont mentionné que le syndicalisme au féminin doit être mis de l'avant.

Quant aux enjeux actuels qui commandent une solidarité, les déléguées n'ont pu passer sous silence la privatisation des services de santé. Elles ont aussi noté les reculs dans les droits syndicaux et dans ceux des femmes, la création de nouveaux syndicats et la décentralisation de la négociation au niveau local. Enfin, l'environnement s'est ajouté au nombre des enjeux actuels.

LA POURSUITE DES DÉBATS

Les échanges qui ont eu cours serviront de données de base pour la poursuite des travaux du chantier Solidarité lors du prochain conseil fédéral régulier. De plus, puisqu'il s'agit d'une priorité adoptée au dernier congrès, les déléguées seront appelées à réfléchir sur les conditions à mettre en place pour que cette solidarité, dans le respect des différences, se concrétise auprès des membres, notamment par la création d'un Fonds d'action syndicale.

PRIORITÉ 2006 : UNE VIE SYNDICALE PRÉSENTE, ACTIVE ET FORTE

La secrétaire de la Fédération, Suzanne Lavoie, accompagnée de Daniel Gilbert, responsable politique du secteur Relations de travail, a présenté aux déléguées les actions prioritaires pour l'année 2006 ainsi que les actions de base menées par chacun des secteurs et services de la Fédération. Elle a précisé que les actions prioritaires s'inscrivent dans une conjoncture sociopolitique où l'idéologie néolibérale crée de plus en plus d'adeptes et où le discours du désengagement et du partenariat public-privé s'insinue progressivement à l'intérieur des différentes couches sociales de la population. Bien que ces actions s'inscrivent dans une conjoncture interne où les votes d'allégeance syndicale sont pratiquement terminés, la FIIQ+ est encore, à l'intérieur de ses rangs, à l'étape de la transition et de la transformation. C'est pourquoi les déléguées ont adopté, à majorité, que la Fédération accorde, pour l'année 2006, une priorité d'action à la vie syndicale.

Une prise de parole plus que nécessaire

Cette année, les forces néolibérales sont plus présentes que jamais. En effet, le gouvernement Charest n'est plus le seul à annoncer le désastre des finances publiques et l'apocalypse démographique puisque plusieurs personnalités du monde des affaires s'associent à ce même discours. Un discours de peur qui constitue un terreau fertile pour les solutions à courte vue : réduction des impôts, ouverture au secteur privé, contrôle de l'identité, cadre budgétaire inflexible, etc.



Depuis quelques années, la Fédération sensibilise les professionnelles en soins aux effets du néolibéralisme et favorise les interventions de ses membres tant aux paliers local, régional que national. Pour les déléguées, les actions prioritaires adoptées concrétisent cette volonté de poursuivre la résistance, de développer les alliances et de prendre la parole.

L'on verra, cette année, se concrétiser les réorganisations imposées par les lois 25, 30, 83 et 90 et ce sera l'occasion pour la Fédération et ses membres de s'inscrire dans l'élaboration et la mise en œuvre des réseaux intégrés, des projets organisationnels et cliniques, et des conventions collectives locales. Ce sera un moment privilégié de s'affirmer en tant que partenaires essentielles. Les professionnelles en soins devront être de toutes les tribunes afin d'influencer les décisions qui seront prises pour se doter d'une organisation du travail motivante et valorisante.

Une vie syndicale à volets multiples

La conjoncture sociopolitique ainsi que la réalité des nouveaux syndicats et des nouveaux réseaux posent plusieurs défis à relever. Le choix des actions prioritaires vise donc à soutenir les équipes locales ainsi qu'à rassembler les forces militantes de la Fédération autour d'objectifs communs et d'actions collectives.

Cinq actions prioritaires accompagnées d'objectifs et d'activités ont été retenues afin que la priorité *vie syndicale* prenne tout son sens et toute sa force.

● LE SOUTIEN AUX ÉQUIPES LOCALES

Des activités ont été choisies dans le but d'assurer une vie syndicale présente, active et forte, de développer le sens d'appartenance à la nouvelle organisation et de renforcer la confiance des membres et des équipes dans leurs savoirs, leur capacité d'agir et leur rapport de force.

● LA NÉGOCIATION NATIONALE ET L'ÉQUITÉ SALARIALE

La Fédération entend améliorer les conditions de travail et de vie des professionnelles en soins en défendant les revendications de ses membres à la table de négociation pour finaliser la négociation de la convention collective, en soutenant la mobilisation et en participant au comité de l'Intersyndicale et aux comités paritaires pour terminer le dossier de l'équité salariale.

● LA NÉGOCIATION LOCALE

Dans le but d'assurer un soutien constant aux équipes et aux comités de négociation collective locale dans leur négociation, leur mobilisation et leur action, la Fédération poursuivra la formation auprès des comités de négociation collective locale et offrira les services nécessaires pour toutes les activités liées à la négociation locale.

● LE MAINTIEN DES ALLIANCES EXISTANTES ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES

Deux objectifs ont été identifiés pour cette action prioritaire : favoriser la création des collaborations internes comme syndiquées et comme professionnelles en soins au niveau local, régional et fédéral; élargir notre rapport d'influence au niveau régional.

● LE RENFORCEMENT D'UNE PENSÉE COLLECTIVE SOCIALE

Cette action prioritaire sera accompagnée d'interventions en regard du maintien du système de santé public pour contrer l'ouverture du système de santé aux assureurs privés, à la suite du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli et de la publication du rapport Ménard, et d'activités de sensibilisation des militantes sur des dossiers à portée sociale.

En adoptant les actions prioritaires et le plan d'action de base de l'organisation, les déléguées ont misé sur le fait que l'année 2006 en sera certainement une d'adaptation, de consolidation et de développement de la nouvelle force syndicale qu'est la FIIQ+.

Prévisions budgétaires

2 0 0 6

La trésorière de la FIIQ, Lise Martel, accompagnée des membres de la coordination, a présenté les prévisions budgétaires pour l'année 2006 en soulignant d'entrée de jeu que la Fédération, malgré un léger déficit, est en bonne santé financière et que l'atteinte d'un équilibre budgétaire pour 2007 ne fait aucun doute. En effet, au cours de la prochaine année, la Fédération aura en main les données exactes quant au nombre de professionnelles en soins qu'elle représentera puisque les votes sur les fusions d'accréditation seront terminés.

Le Comité exécutif a choisi de mettre en place tous les moyens pour épauler les membres des équipes locales dans l'implantation d'une vie syndicale forte et dynamique. Tout au long de l'année 2006, des sommes seront investies pour supporter la priorité de l'organisation, la vie syndicale, et ainsi minimiser certains effets néfastes des lois 25 et 30.

Pour la trésorière, présenter ces prévisions budgétaires est un geste qui, de toute évidence, démontre l'importance que revêt la vie syndicale locale, la négociation locale, la défense des professionnelles en soins et celle de services et de soins de santé accessibles et gratuits. Dans une période où l'État se désengage, les droits sont menacés, les organisations syndicales attaquées, il est sage, voire nécessaire selon la trésorière, d'investir pour livrer bataille et soutenir celles qui seront sur le front. C'est ce que les déléguées ont entériné en adoptant les prévisions budgétaires telles que présentées.

La trésorière a également déposé les états financiers au 30 septembre 2005. Les états financiers vérifiés de 2005 seront présentés au conseil fédéral du printemps.

Commissions infirmière, infirmier

Comme l'a précisé, lors de la présentation de son rapport synthèse sur les commissions, le responsable politique, Daniel Gilbert, 2^e vice-président, accompagné d'Élaine Trottier, 6^e vice-présidente, et de Thérèse Laforest, Murielle Tessier-Dufour et Brigitte Doyon, conseillères au secteur Tâche et Organisation du travail, la préoccupation sur la question de l'organisation du travail n'est pas nouvelle à la FIIQ. En effet, deux congrès, des mémoires, des sessions de formation, des interventions publiques, des revendications, bref, des actions menées depuis une vingtaine d'années visant à informer et à sensibiliser les membres et les militantes sur l'importance de prendre en charge l'organisation du travail sur chaque unité et dans chaque milieu de travail.

Compte tenu, d'une part, de la recomposition du membership de la Fédération et, d'autre part, des décisions du gouvernement Charest concernant la restructuration du système de santé, dont les conséquences touchent le cœur même de l'organisation du travail, les déléguées se sont regroupées en commissions infirmière, infirmière auxiliaire et inhalothérapeute afin d'échanger sur ces revirements.

Alimentées par un document de réflexion intitulé *L'organisation du travail au cœur d'une mouvance*, les commissions pilotées par le secteur Éducation-Animation ont permis aux déléguées de partager une vision commune de l'organisation du travail, d'identifier les buts et les objectifs contenus dans les lois adoptées depuis 2003 ainsi que les changements qui en découlent et de préciser l'impact de ces changements sur l'organisation du travail des membres.

UNE DÉFINITION COMMUNE

En premier lieu, les commissions visaient non seulement à partager une vision et une compréhension commune de l'organisation du travail, mais aussi à s'en donner une définition judicieuse. Ce dernier objectif a notamment été atteint puisque plusieurs déléguées étaient familières avec la définition que s'était donnée la Fédération. La plupart ont trouvé intéressante et pertinente la définition proposée en raison de son approche globale et complète; quelques déléguées l'ont trouvée complexe et parfois contraignante.

Parmi les mots identifiant le mieux la réforme actuelle du réseau de la santé, les plus évocateurs, selon les déléguées, sont la réingénierie, la restructuration et la décentralisation. Elles se disent parfois inquiètes, révoltées, déstabilisées et démobilisées par tous ces bouleversements. Par ailleurs, elles ont aussi exprimé leur volonté de tirer leur épingle du jeu de cette réforme et d'en faire un défi à relever.

En second lieu, l'objectif de ces commissions était d'échanger sur les buts et les objectifs des projets de lois adoptés depuis 2003 (25, 30, 83 et 90), de cerner les impacts de ces lois sur l'organisation du travail des professionnelles en soins et les défis qu'elles soulèvent en cette matière.



Commission inhalothérapeute

Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (projet de loi 25, adopté en décembre 2003)

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives (projet de loi 83, adopté en novembre 2005)

LES IMPACTS DE CES LOIS

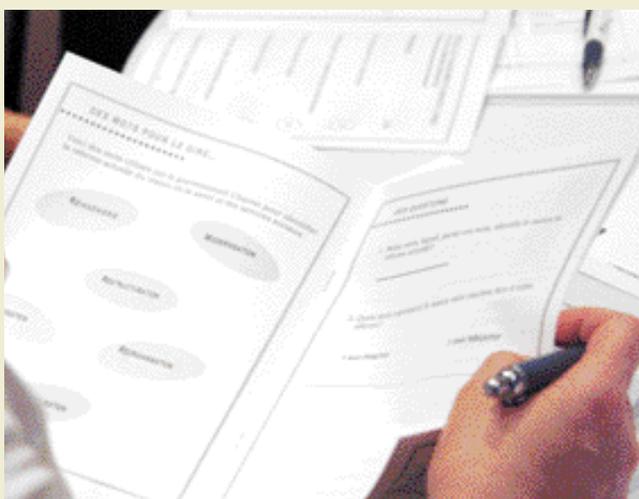
Les projets de loi 25 et 83 visent l'amélioration de l'efficacité, de la performance du réseau de la santé et l'assurance d'une meilleure accessibilité, continuité, qualité, intégration et coordination des soins et des services de santé. L'adoption de ces projets de lois a entraîné et entraînera encore des changements majeurs : rapprochement des services à proximité des populations, réorganisation des structures et des pratiques et facilitation du partage de l'information clinique. Les impacts de ces changements se font déjà sentir sur l'organisation du travail des professionnelles en soins, particulièrement en ce qui concerne le respect de leur champ de pratique, le niveau des responsabilités, la nature et l'étendue des relations interprofessionnelles, la question des communications et celle de la mobilité.

LES DÉFIS

La création des réseaux locaux et leur mise en œuvre constituent une réingénierie des structures et des processus et soulèvent des défis de taille pour les déléguées. Selon elles, l'adoption d'une loi est chose facile et encore plus lorsque celle-ci se fait sous le bâillon. Toutefois, la création d'une culture propre à chaque réseau, l'intégration de la logique professionnelle et de la logique organisationnelle, le maillage approprié et harmonieux des services et des pratiques sont beaucoup plus difficiles.

Lors de l'adoption d'une loi, le législateur peut soit ne pas tenir compte ou sous-évaluer ou encore feindre d'ignorer la résistance aux changements, l'incapacité ou les difficultés de travailler avec différents acteurs, les chasses gardées présentes dans certains milieux ainsi que l'allocation judicieuse des ressources humaines, matérielles et financières.

Daniel Gilbert a rappelé aux déléguées que les professionnelles en soins sont des intervenantes incontournables et essentielles pour le fonctionnement des réseaux locaux et qu'elles doivent faire valoir leur vision. Il a également insisté sur l'importance et la nécessité que les professionnelles en soins et les militantes participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet clinique au sein de ces réseaux.



ère auxiliaire et inhalothérapeute



Commission infirmière auxiliaire



Commission infirmière

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (projet de loi 90, adopté en janvier 2003)

LES IMPACTS DE CETTE LOI

L'adoption du projet de loi 90, en 2003, est le fruit du consensus de 11 ordres professionnels. Le but de ce projet de loi était d'actualiser le système professionnel québécois. Les objectifs poursuivis étaient d'abolir certaines barrières, d'assouplir et d'alléger le cadre juridique et réglementaire, et d'accroître l'interdisciplinarité et la multidisciplinarité.

Parmi les changements que l'adoption de cette loi suscite, on note un décloisonnement professionnel, un élargissement et un ajout de rôles et de responsabilités, une collaboration interprofessionnelle accrue, un élargissement et un enrichissement des compétences ainsi qu'un partage de l'imputabilité et de l'autonomie. La tenue des commissions a permis de constater que les déléguées sont fortement interpellées par la mise en œuvre de cette loi, mais qu'elles ne sont pas en mesure actuellement d'en cerner tous les tenants et les aboutissants; certaines discussions concernant l'application et la portée de cette loi sont d'ailleurs toujours en cours entre divers ordres professionnels.

Cependant, elles sont conscientes que cette loi modifiera à divers degrés leur rôle, leurs tâches et leurs fonctions et qu'elle augmentera probablement leurs responsabilités. Elles appréhendent aussi les tensions et les frictions qu'une telle loi risque d'engendrer dans les équipes de travail en raison d'une méconnaissance ou d'une mauvaise répartition, par les employeurs, des rôles, des tâches et des fonctions entre les diverses catégories de professionnel-le-s.

LES DÉFIS

Les défis soulevés par ces changements à la réglementation professionnelle, les déléguées les vivent individuellement et collectivement. Elles savent qu'elles doivent avoir un seul et même objectif, celui d'utiliser leur plein potentiel dans le respect de leur champ de pratique respectif, et ce, afin d'offrir des soins de qualité. En poursuivant cet objectif, elles seront en mesure de développer une confiance mutuelle, d'apprendre à se connaître et à se reconnaître comme professionnelles, de mieux comprendre le rôle de chaque intervenant-e de la santé, de reconnaître la complémentarité entre les disciplines et, finalement, de partager une vision commune tout en développant de nouvelles alliances.

Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (projet de loi 30, adopté en décembre 2003)

LES IMPACTS DE CETTE LOI

La loi 30, imposée par le gouvernement Charest visait, selon lui, à améliorer, à simplifier et à assouplir l'organisation du travail, notamment en réduisant le nombre d'unités d'accréditation et en décentralisant le régime de négociation. Au dire de plusieurs déléguées, par son déni de la libre expression démocratique d'appartenir à une organisation syndicale de son choix, cette loi a frappé de plein fouet les syndiquées et leur organisation syndicale.

L'adoption de cette loi a été suivie d'une période de transition ou plutôt d'une période de flottement qui a généré, chez les salarié-e-s visé-e-s, mécontentement et craintes face à l'instabilité ambiante d'alors. L'exercice d'unification des unités d'accréditation arrivant à son terme, les inquiétudes s'estompent de plus en plus et on devrait voir s'installer une force syndicale de plus en plus puissante, déjouant ainsi les visées gouvernementales de départ : affaiblir le mouvement syndical au Québec.

LES DÉFIS

Il est difficile de synthétiser ou de regrouper les mots exprimés par les déléguées. Elles sont ébranlées. Elles savent toutefois que, comme représentantes syndicales locales et comme représentantes régionales, elles doivent livrer bataille lors des prochaines rondes de négociation et gagner le match pour toutes les professionnelles en soins.

UNE BATAILLE À GAGNER

La réforme du gouvernement Charest commande de façonner la nouvelle organisation syndicale qu'est maintenant la Fédération de façon telle que les professionnelles en soins s'y reconnaissent et soient fières d'y appartenir.

Daniel Gilbert a conclu en ces termes :

« Nous avons une solidarité à construire, une vie syndicale active avec des services de qualité à assurer à nos membres et une négociation locale avec des résultats positifs à leur livrer. Ne laissons pas le gouvernement gagner; donnons-nous les moyens en travaillant toutes et tous ensemble et c'est d'ailleurs à l'atteinte de cet objectif que l'ensemble des salarié-e-s des secteurs et services de la FIIQ+ travaillent. »

Le résultat des échanges de chaque commission permettra à la Fédération de mieux définir les enjeux et les défis qui se dessinent actuellement dans le réseau. À partir des informations recueillies en commissions, le secteur Tâche et Organisation du travail élaborera un plan d'action qui sera présenté à la délégation lors d'un prochain conseil fédéral.



Renouvellement des régimes d'assurance collective de la FIIQ et de l'APIIAQ

FIIQ

Comme à chaque année, au conseil fédéral de décembre, les délégués ont adopté le renouvellement du contrat d'assurance collective. Rappelons que les contrats de la FIIQ, de l'APIIAQ et de l'APIQ sont toujours en vigueur, et ce, jusqu'à ce que la nouvelle convention collective soit signée. À partir de ce moment, toutes les membres des syndicats de la FIIQ seront couvertes par le contrat de la FIIQ. Cette année, les contrats de la FIIQ et de l'APIIAQ ont été renouvelés en même temps; celui de l'APIQ avait été renouvelé en juillet dernier.

La présidente, Lina Bonamie, et les conseillères au secteur Sécurité sociale, Hélène Gauvin et Francine Tisseur, ont annoncé d'excellentes nouvelles aux délégués concernant les conditions entourant le renouvellement de ces contrats. D'entrée de jeu, elles ont rappelé les facteurs qui influencent positivement ou négativement, d'une année à l'autre, les taux des régimes d'assurance collective. L'inflation, l'utilisation et le vieillissement en sont de bons exemples tout comme la surcharge de travail, le désengagement de l'État et les changements démographiques.

Pour le contrat de la FIIQ, des baisses importantes ont été réalisées pour le régime de base complémentaire III (professionnels, frais hospitaliers, etc.) et pour le régime complémentaire II (invalidité). C'est à l'égard des primes pour l'invalidité de longue durée que la baisse est la plus substantielle (- 24 %). Les efforts que la Fédération a mis dans la réadaptation ont certes porté fruits. Par ailleurs, il n'y aura aucune augmentation quant aux primes pour le régime de base médicaments et d'assurance vie de base. Finalement, seule ombre au tableau, une hausse est observée pour le régime complémentaire I (soins dentaires).

Pour le contrat de l'APIIAQ, des baisses significatives ont été faites dans le régime de base (médicaments, frais hospitaliers, etc.) et le régime complémentaire I (professionnels, soins dentaires, etc.) alors que certaines augmentations ont été faites dans le régime complémentaire II (assurance vie et invalidité).

Rappelons que lorsque les résultats de tous les votes dans le cadre des fusions d'accréditation syndicale seront connus, une consultation aura lieu auprès de toutes les professionnelles en soins que la Fédération représente pour permettre aux membres de se prononcer sur le contenu des régimes.

Après avoir posé des questions au sujet des différentes couvertures, les délégués ont adopté l'ensemble des conditions du renouvellement du contrat d'assurance collective de la FIIQ. Celui-ci entraîne une baisse moyenne pondérée de 8 %; quant au contrat d'assurance collective de l'APIIAQ, il y aura une baisse de 0,3 % de la prime. Voici donc les tableaux présentant les taux qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006.

Taux en vigueur au 1^{er} janvier 2006

| PROTECTION | TAUX ACTUELS | TAUX AU 01/01/2006 [*] | VARIATION |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------------------|-----------|
| Régime de Base | | | |
| BASE MÉDICAMENT^{**} | | | |
| Individuelle | 21,17 \$ | 21,17 \$ | |
| Monoparentale | 34,45 \$ | 34,45 \$ | 0 % |
| Familiale | 51,67 \$ | 51,67 \$ | |
| BASE COMPLÉMENTAIRE III | | | |
| Individuelle | 4,48 \$ | 4,16 \$ | |
| Monoparentale | 7,17 \$ | 6,63 \$ | - 8,2 % |
| Familiale | 10,51 \$ | 9,70 \$ | |
| Régime complémentaire I | | | |
| Individuelle | 10,17 \$ | 10,98 \$ | |
| Monoparentale | 16,79 \$ | 18,13 \$ | + 8 % |
| Familiale | 24,91 \$ | 26,90 \$ | |
| Régime complémentaire II | | | |
| Assurance vie et MMA de l'adhérente | 0,35 \$ / 5 000 \$ | 0,35 \$ / 5 000 \$ | 0 % |
| Assurance vie et MMA additionnelle | 0,083 \$ / 1 000 \$ | 0,087 \$ / 1 000 \$ | + 5 % |
| Assurance vie des enfants à charge | 0,08 \$ | 0,08 \$ | 0 % |
| Invalidité de longue durée | 1,577 % | 1,188 % | - 24,7 % |
| | du salaire brut | du salaire brut | |

BAISSE MOYENNE PONDÉRÉE DE 8 %

APIIAQ

Taux en vigueur au 1^{er} janvier 2006

| PROTECTION | TAUX ACTUELS | TAUX AU 01/01/2006 [*] | VARIATION |
|--------------------------------------|--------------------|---------------------------------|-----------|
| Régime de Base^{**} | | | |
| Individuelle | 31,63 \$ | 29,22 \$ | - 7,6 % |
| Familiale | 59,11 \$ | 54,65 \$ | - 7,6 % |
| Régime complémentaire I et I+ | | | |
| Maladie complémentaire | | | |
| Individuelle | 3,18 \$ | 2,67 \$ | - 16 % |
| Familiale | 5,81 \$ | 4,88 \$ | - 16 % |
| Soins dentaires | | | |
| Individuelle | 9,54 \$ | 9,54 \$ | 0 % |
| Familiale | 22,05 \$ | 22,05 \$ | 0 % |
| Vie des PAC | 0,40 \$ | 0,41 \$ | + 2,5 % |
| Soins optiques | | | |
| Individuelle | 1,62 \$ | 1,62 \$ | 0 % |
| Familiale | 4,06 \$ | 4,06 \$ | 0 % |
| Régime complémentaire II | | | |
| Vie de l'adhérente | | | |
| Minimum | 0,163 % du salaire | 0,183 % du salaire | + 12,2 % |
| Maximum | 0,577 % du salaire | 0,647 % du salaire | + 12,2 % |
| MMA de l'adhérente | | | |
| Minimum | 0,020 % du salaire | 0,020 % du salaire | 0 % |
| Maximum | 0,060 % du salaire | 0,060 % du salaire | 0 % |
| Invalidité de longue durée | 1,838 % du salaire | 2,064 % du salaire | + 12,3 % |

BAISSE MOYENNE PONDÉRÉE DE 0,3 %

* Taux excluant la taxe de 9 %.

** Taux incluant la participation de l'employeur (0,92 \$ pour une protection individuelle et 2,30 \$ pour une protection monoparentale ou familiale).

LES NÉGOCIATIONS se poursuivent toujours

Les déléguées ont été convoquées le 29 novembre dernier pour la tenue d'un conseil fédéral spécial négociation. C'est ainsi que les responsables politiques de la négociation, Sylvie Savard et Monique Leroux, accompagnées des coordonnateur-trice à la négociation, Richard Beaulé et Linda Perron, ont présenté un rapport d'étape sur l'évolution des négociations depuis les deux dernières semaines. La première responsable politique de la négociation, Sylvie Savard, a annoncé à la délégation qu'aucune entente de principe ne serait soumise à ce conseil, mais que l'objectif d'un règlement avant Noël demeurerait. Elle a insisté auprès de la délégation : « Si nous obtenons une entente de principe, elle sera globale et contiendra l'ensemble des clauses négociées, tant normatives que salariales, et il sera alors de votre responsabilité de la recommander ou non aux membres de la Fédération. »

« L'objectif principal de cette négociation est de contrer le manque de professionnelles en soins dans les milieux de santé. Ce que nous souhaitons, c'est qu'elles choisissent de continuer à soigner et que la relève soit au rendez-vous. »

« Ce n'est pas une négociation comme nous les avons connues. L'approche développée par le comité Négociation, soit de concentrer d'abord ses énergies sur les priorités, nous démontre que cette stratégie est la bonne puisque des avancées ont été faites sur la majorité de ces priorités. La conjoncture néolibérale dans laquelle nous négocions – privatisation – flexibilité – déréglementation

– fait en sorte que toutes les percées et avancées à la table sont des gains réels pour les professionnelles en soins que nous représentons. »

La vice-présidente a rappelé qu'au dernier conseil fédéral, la rumeur d'un décret circulait, mais les récentes déclarations de madame Jérôme-Forget ont confirmé l'intention du gouvernement d'avoir recours à une loi spéciale pour décréter les conditions de travail des salarié-e-s qui n'auraient pas conclu une entente négociée avant Noël.

Pour madame Savard, le comité Négociation a porté un message très clair à la partie patronale : la Fédération veut négocier, sans menace de décret, et a la ferme conviction qu'une entente qui garantirait des conditions de travail améliorées, est possible d'ici Noël.

À l'ordre du jour de ce conseil s'ajoutaient l'état de la négociation en matière de retraite, le rapport des travaux sur l'équité salariale, le bilan du plan d'action et des informations sur le rôle des déléguées dans le processus de négociation.



L'état de la négociation en matière de retraite

Le dépôt patronal du 19 mai 2005

En réponse aux demandes de la FIIQ déposées le 19 mars 2004 concernant des améliorations au RREGOP ainsi que le financement et l'administration de ce régime, le gouvernement déposait un document portant uniquement sur la gouvernance de la CARRA. Les orientations contenues dans ce document visaient la création d'un conseil d'administration constitué d'experts en administration totalement indépendants. Ce qui aurait pour effet de restreindre, à l'égard de l'administration du RREGOP, le pouvoir de fiduciaire du comité de retraite où siègent la FIIQ et les autres organisations syndicales (CSN, CSQ, FTQ, SFPQ).

Le dépôt syndical du 26 octobre 2005

Dans un dépôt commun, les cinq organisations siégeant au comité de retraite précisaient au gouvernement leur solution face au litige concernant le financement du RREGOP ainsi qu'à l'égard de la problématique entourant son administration. Ce dépôt réaffirmait la volonté des organisations fiduciaires du régime, en tant que partenaires à 50/50 dans le financement de la CARRA et du RREGOP, de partager avec le gouvernement les mêmes pouvoirs et responsabilités en ce qui a trait à la gouvernance du RREGOP et à son administration.

Le dépôt patronal du 22 novembre 2005

Faisant fi des demandes des organisations syndicales, le gouvernement maintient son dépôt du 19 mai et ne propose rien pour solutionner le litige concernant le financement du RREGOP ni pour améliorer sa gouvernance.

En réponse aux demandes de bonifications du RREGOP déposées par la FIIQ, le 19 mars 2004, le gouvernement annonce qu'il n'y aura aucune modification en vue d'améliorer le régime, à l'exception de l'assouplissement des règles concernant le retour des retraités présenté à la table sectorielle de la FIIQ.

Le gouvernement a profité de ce dépôt pour réitérer sa volonté d'amorcer les travaux actuariels visant à évaluer la justesse de la tarification des rachats qui avait été convenue entre les parties lors de l'entente sur cette question en 2001. Cela pourrait augmenter le coût pour le rachat d'une période d'absence sans solde, de congé parental ou d'une période de service occasionnel.

L'équipe Équité FIIQ toujours à la tâche

Alors que le début de l'automne a été plutôt au ralenti au plan des échanges avec les représentants du Conseil du trésor, dans le dossier de l'équité salariale, les travaux ont pris un air d'aller depuis la mi-octobre, à la suite de l'intervention publique de madame Rosette Coté, présidente de la Commission de l'équité salariale, et des représentations faites par les membres de la partie syndicale au Comité d'équité salariale. Lors du conseil fédéral, Richard Beaulé, coordonnateur à la négociation, présentait les premiers effets positifs de la reprise de ces travaux.

Le comité technique et les comités paritaires ont donc repris les discussions sur les questions en suspens, à savoir les problèmes d'interprétation, la pondération du système d'évaluation et la méthode à retenir pour procéder au calcul de l'estimation des écarts salariaux.

En matière de pondération, le comité technique a retenu, dans un cadre exploratoire, une hypothèse de travail qui devra être testée. Ce scénario respecte les principes mis de l'avant par l'Intersyndicale, principes qui permettront de vérifier si la pondération est exempte de biais sexiste.

En novembre, la partie patronale s'est montrée favorable à une accélération des travaux d'évaluation. Ainsi, autant au sein des comités paritaires d'évaluation des emplois qu'à l'équipe Équité, les échanges sur les cotes et sur les arguments se sont poursuivis, particulièrement au sujet des emplois masculins. La Fédération a d'ailleurs fait le choix, devant cette intensification, d'ajouter une conseillère pour faciliter le travail à l'interne.

Les travaux des dernières semaines sont donc positifs. Évidemment, il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas d'une négociation traditionnelle et que les parties doivent s'entendre sur une position d'évaluation commune pour chacune des catégories d'emplois identifiées et que celle-ci doit être argumentée en prévision des travaux visant le maintien de l'équité salariale. Même si les cotes d'évaluation ne sont pas toutes convenues à ce jour, l'évolution des discussions laisse croire à une réelle volonté gouvernementale d'avancer dans ce dossier.

En décembre, des actions d'affirmation



L'équipe du CSSS Richelieu-Yamaska rencontre Léandre Dion du Parti québécois, député de Saint-Hyacinthe et porte-parole de l'opposition officielle en matière de langue française. De gauche à droite : Chantal Marois, Léandre Dion, Manon Gauthier et Richard Beauregard.

La responsable politique, Monique Leroux, accompagnée des membres de l'équipe fédérale d'information et d'appui, Sylvie Lachance et Sophie Bergeron, et de la conseillère responsable, Lucille Auger, a présenté un bilan du plan d'action. « *Les opérations de visibilité et de mobilisation se poursuivent et inquiètent de plus en plus la partie patronale.* »

L'opération *Temps travaillé = temps payé* est débutée et se poursuit afin de démontrer aux employeurs l'ampleur du nombre d'heures de travail effectué, sans rémunération, en plus de l'horaire régulier. L'adoption des services essentiels est un atout de plus dans le jeu de la Fédération. Le dépôt des services essentiels sera fait au moment jugé opportun par le comité Négociation. Dans le cadre des opérations *Pression politique*, le 28 novembre, des militantes de la Fédération ont visité 23 député-e-s dans tous les coins du Québec pour leur transmettre les priorités de négociation de la Fédération. De ce nombre, seulement 7 député-e-s libéraux-ales ont accepté la visite des militantes. Pendant le mois de décembre, la délégation a décidé de poursuivre les moyens d'action pour affirmer sa volonté d'obtenir une convention collective négociée. Des messages syndicaux s'adressant à monsieur Charest et à madame Jérôme-Forget et portant sur les revendications salariales de la Fédération, seront affichés massivement dans tous les endroits passants et publics de chaque établissement.

En terminant, la deuxième responsable politique de la négociation, Monique Leroux, a réitéré aux déléguées l'importance de participer massivement aux moyens d'action adoptés. « *Il y va de notre crédibilité, de notre efficacité et de nos résultats à la table de négociation.* »

Des actions de mobilisation et d'affirmation

- Port du jeans et du t-shirt négo
- Poursuite de l'opération *Temps travaillé = temps payé*
- Opération *Tâche*
Remise d'une lettre au-à la supérieure-e, signée par chaque membre de la FIIQ+, l'avisant qu'à partir de maintenant, elle n'effectuera que les tâches prévues à son titre d'emploi et en conformité avec la loi 90
- Affichage massif, dans chaque établissement, de messages syndicaux sur les revendications salariales



Catherine Poulin, Linda Lapointe et Danielle Matte, du CHUQ, se sont rendues au bureau de la députée péquiste de Taschereau, Agnès Maltais, également présidente du caucus de l'opposition officielle et porte-parole de l'opposition officielle pour la capitale nationale.



FIIQ EN ACTION
VOLUME 18, NUMÉRO 7,
DÉCEMBRE 2005

Ce journal est publié
par le service
Communication-Information.
Site Internet : www.fiiq.qc.ca
Courriel : info@fiiq.qc.ca

Publié après chaque instance de
la FIIQ, ce journal a un tirage de
56 500 exemplaires.
Toute reproduction de textes ou
d'extraits doit porter la mention
« Reproduit de la publication
FIIQ en Action ».
ISSN 0838-4207

